

Maire Francis St-Pierre

Conseillers

Poste n° 1 Yve Rouleau  
Poste n° 2 Marie-Ève Dufour  
Poste n° 3 Roland Pelletier  
Poste n° 4 Jean-François Chabot  
Poste n° 5 David Leblanc  
Poste n° 6 Francis Rodrigue

BUREAU MUNICIPAL	723-2816
INCENDIE	911
CENTRE COMMUNAUTAIRE	723-1747
SERVICE DES LOISIRS	725-5389
SALLE POLYVALENTE	724-0900
BIBLIOTHÈQUE	723-1747
TÉLÉCOPIEUR	723-0436
SITE WEB <a href="http://www.stanacllet.qc.ca">www.stanacllet.qc.ca</a>	

- Éditorial
- Les séances du Conseil
- Avis municipaux
- Avis publics
- Méli-mélo
- Services municipaux
- Chroniques
- Organismes
- Loisirs et culture

## ÉDITO

### Prudence!

La fin de l'été coïncide avec la rentrée scolaire. Nous sommes tous à même de constater que la vitesse excessive est un problème généralisé, et ce, même dans les zones scolaires. Il est grand temps d'agir. On ne peut pas toujours compter sur la chance. Il faut réagir avant qu'un accident grave arrive.

Il ne faut pas oublier que ces jeunes sont les nôtres, peut-être un petit-fils, petite-fille, nièce, neveu, voisin, amis. C'est carrément intolérable de voir le comportement de certains conducteurs.

Votre conseil municipal a décidé d'agir avant qu'il ne soit trop tard. En septembre, nous allons organiser une campagne de sensibilisation, des interventions près de l'école, demander une présence accrue de la police.

Tous ces gestes sont dans le but de vous sensibiliser à la problématique. Nous ne pouvons pas demander une présence policière tous les jours. C'est à chacun d'entre nous de faire ce qu'il faut pour protéger nos enfants avant que l'irréparable ne survienne.

Je vous souhaite un bel automne et vous rappelle que les jeunes sont l'avenir de notre municipalité, « notre avenir ». Tous ensemble protégeons-les.

Francis St-Pierre, maire

## LES SÉANCES DU CONSEIL EN RÉSUMÉ

### Voici les résolutions adoptées lors des séances du 6 juillet et 3 août 2015

Avis de motion est donné qu'à une prochaine séance, l'adoption du règlement 438-2015 modifiant le règlement de zonage 428-2014 relatif aux clôtures et usages dans la zone AD-10 sera proposée.

Les élus municipaux procèdent à la nomination de monsieur Mario Beaulieu à titre de représentant municipal au Centre polyvalent des aînés et aînées de Rimouski-Neigette. (Rés. 2015-07-77)

Les élus municipaux recommandent à la Commission de protection du territoire agricole d'accorder la demande adressée par la ferme Michel et Sylvain Rioux. (Rés. 2015-07-78)

Les élus municipaux adoptent une résolution afin que la Municipalité adresse une demande à la Commission de protection du territoire agricole pour acquérir un lot en zone agricole. (Rés. 2015-07-79)

Les élus municipaux félicitent et remercient tous les bénévoles qui ont participé aux travaux de construction d'estrades et d'une partie de clôture du terrain de baseball. (Rés. 2015-07-80)

Les élus municipaux adoptent le règlement 435-2015 modifiant le règlement de construction 421-2014 en permettant les pieux vissés comme fondation. (Rés. 2015-07-81)

Les élus municipaux adoptent le projet de règlement 436-2015-01 visant à modifier certaines dispositions du règlement de zonage 428-2014 (container-entrepôt). (Rés. 2015-07-82)

Les élus municipaux adoptent le projet de règlement 438-2015-01 visant à modifier le règlement de zonage 428-2014 concernant les clôtures, murs et haies dans les zones Re-141 et Ad-10. (Rés. 2015-07-83)

Les élus municipaux adoptent une motion demandant au gouvernement du Québec la révision de la loi sur le tabac. (Rés. 2015-07-84)

Les élus municipaux demandent une aide au Programme de réhabilitation du réseau routier local – volet accélération des investissements sur le réseau routier local pour l'année 2016. (Rés. 2015-07-85)

Les élus municipaux autorisent l'embauche de madame Gaétane Desrosiers à titre de brigadière scolaire. (Rés. 2015-07-86)

Une consultation publique est tenue pour la demande de dérogation mineure du 163, rang 4 Ouest.

Une consultation publique est tenue pour le règlement 427-2015 sur les dérogations mineures.

Les élus municipaux acceptent la demande de dérogation mineure pour le 163, rang 4 Ouest. (Rés. 2015-07-87)

Les élus municipaux adoptent le règlement 437-2015 visant à modifier une disposition du règlement sur les dérogations mineures 422-2014. (Rés. 2015-07-88)

Une motion de félicitations est donnée à tous les bénévoles qui ont organisé le poker-run à moto qui s'est tenu le 4 juillet dernier.

Les élus municipaux acceptent la soumission de l'entreprise Les Pavages Laurentiens au montant de 91 563,37 \$. (Rés. 2015-08-92)

Les élus municipaux acceptent la soumission de l'entreprise Multi-Lignes de l'Est au montant de 20 695,00 \$. (Rés. 2015-08-93)

Les élus municipaux s'opposent au transport par train de plus d'un million de barils de pétrole de l'ouest à travers la région. (Rés. 2015-08-94)

Les élus municipaux interdisent le stationnement sur le côté sud de la rue Lavoie. (Rés. 2015-08-95)

Les élus municipaux se joignent à une requête commune des municipalités pour obtenir une dérogation au Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection. (Rés. 2015-08-96)

Une consultation publique est tenue pour la demande de dérogation mineure du 80, rue Principale Ouest.

Les élus municipaux acceptent partiellement la demande de dérogation mineure pour le 80, rue Principale Ouest. (Rés. 2015-08-97)

Pour accéder aux procès-verbaux des séances publiques de votre Conseil municipal

<http://www.stanactet.qc.ca/affaire/proces/index.php>

## AVIS MUNICIPAUX

Il est à noter que les procès-verbaux des séances du Conseil municipal sont disponibles au bureau municipal aux jours et aux heures d'accueil. Ils sont aussi publiés sur notre site internet. De plus, vous êtes cordialement invités à assister aux séances du Conseil.

**Elles se tiennent habituellement le premier lundi de chaque mois à 20 heures à la salle du Conseil au 318, rue Principale Ouest. Voici les dates des prochaines séances ordinaires du Conseil municipal : 8 septembre, 5 octobre, 2 novembre et 7 décembre.**

**Responsable de la rédaction :** Joanne Pinel  
**Responsable de la mise en page :** Richard Ruest  
**Impression :** Impressions L P Inc.  
**Prochaine parution :** octobre 2015  
**Tombée des articles :** 20 septembre 2015  
**Courriel :** [municipalite@stanaclet.qc.ca](mailto:municipalite@stanaclet.qc.ca)  
**Site web :** [www.stanaclet.qc.ca](http://www.stanaclet.qc.ca)

### Disponibilité de l'inspecteur en bâtiment

L'inspecteur en bâtiment est disponible pour vous rencontrer du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Il est préférable de prendre un rendez-vous par téléphone.

### VOUS DÉSIREZ RENCONTRER LE MAIRE ?

Le maire Francis St-Pierre est disponible pour vous rencontrer au moment qui vous convient. Veuillez téléphoner au bureau municipal au 418 723-2816 pour prendre un rendez-vous.

### COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

**Le secteur 1** = le village incluant les rangs 3 Est et Ouest, la route Neigette jusqu'au Petit rang 3 et le Petit rang 3.

**Le secteur 2** = le territoire rural à partir de la route Neigette après le Petit rang 3 et tous les rangs allant vers le sud.



: vidanges



: recyclage



: compostage

### HORAIRE DES COLLECTES

## COMPTES DE TAXES

### TROISIÈME ÉCHÉANCE DE TAXES

La troisième échéance de taxes est prévue pour le jeudi 10 septembre 2015. Afin de vous accommoder, nos bureaux seront ouverts le jeudi de 8 h 30 à 18 heures sans interruption.

### LES MODALITÉS DE PAIEMENTS

**-Chèques postdatés**

**-Au comptoir du bureau municipal**

Vous pouvez acquitter votre compte de taxes au comptoir du bureau municipal et ce, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16h30. Les paiements doivent être faits en argent comptant ou en chèque. **Nous n'avons plus le service Interac.**

**-Accès-D Internet**

Pour le **numéro de référence**, vous entrez le **numéro de matricule** qui apparaît sur votre compte de taxes.

**-À la caisse :** au guichet automatique ou au comptoir

**Apportez le coupon détachable et joignez-le à votre paiement.**

### CONGÉ FÉRIÉ

Veuillez prendre note que le bureau municipal et le Centre communautaire seront fermés le lundi 7 septembre en raison de la fête du Travail.



Merci

### septembre 2015

dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

### octobre 2015

dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

# AVIS PUBLICS

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANACLET-DE-LESSARD

### AVIS PUBLIC

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ, par le soussigné, Alain Lapierre, directeur général /secrétaire-trésorier de la susdite municipalité.

#### QUE :

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 436-2015-01 MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 428-2014

À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par ce projet de règlement :

Que le Conseil municipal, suite à l'adoption par sa résolution numéro 2015-07-82 à sa séance du 6 juillet 2015 d'un projet de règlement intitulé « règlement 436-2015 – modifiant le règlement de zonage 428-2014 –

- permettre les commerces d'entreposage sur la rue de la Gare (zones C-114, I-101, I-102, I-104)
  - permettre les containers dans sur la rue de la Gare (zones C-114, I-101, I-102, I-103, I-104)
- Bâtiments accessoires

tiendra une assemblée publique de consultation le 5 octobre 2015 à 20 h à la salle du Conseil située au 318, rue Principale Ouest, en conformité aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Qu'au cours de cette assemblée, monsieur le maire expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Que ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Que ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures ordinaires de bureau.

**DONNÉ À SAINT-ANACLET-DE-LESSARD, ce 1<sup>er</sup> jour de septembre 2015**

Alain Lapierre, directeur général/secrétaire-trésorier

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANACLET-DE-LESSARD

### AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par le soussigné, Alain Lapierre, directeur général /secrétaire-trésorier de la susdite municipalité.

#### QUE :

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 436-2015-01 MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 428-2014

À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par ce projet de règlement :

Que le Conseil municipal, suite à l'adoption par sa résolution numéro 2015-07-83 à sa séance du 6 juillet 2015 d'un projet de règlement intitulé « règlement 438-2015 – modifiant le règlement de zonage 428-2014 –

- normes pour les clôtures résidentielles
- inclure le terrain 5 069 545 dans la zone Rb-129
- permettre dans la zone Ad-10 – l'usage institutionnel et public

tiendra une assemblée publique de consultation le 5 octobre 2015 à 20 h à la salle du Conseil située au 318, rue Principale Ouest, en conformité aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Qu'au cours de cette assemblée, monsieur le maire expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Que ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Que ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures ordinaires de bureau.

**DONNÉ À SAINT-ANACLET-DE-LESSARD, ce 1<sup>er</sup> septembre 2015**

Alain Lapierre, directeur général/secrétaire-trésorier

## PROVINCE DE QUÉBEC

### Municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard

#### Aux contribuables de la susdite municipalité

### AVIS PUBLIC

est, par les présentes, donné par le soussigné, Alain Lapierre, directeur général/secrétaire-trésorier,

#### QUE

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil municipal de Saint-Anaclet-de-Lessard tiendra lors de la session ordinaire du 5 octobre 2015 à 20 heures aux lieu et heure habituels une consultation publique sur la demande de dérogation mineure numéro 2015-03 portant sur la localisation d'une enseigne commerciale qui sera située sur le terrain voisin, soit le lot 3 200 986, bornant au rang 1 Neigette Est.

Cette dérogation mineure consiste à permettre l'installation d'une enseigne commerciale à 1 mètre de la ligne d'emprise au lieu d'être à 3 mètres tel que prescrit dans la grille de spécifications pour la zone Ad-8 dont la propriété fait partie. Ladite enseigne commerciale sera aussi située sur le terrain voisin. L'enseigne projetée déroge donc à l'article 12.7 6) du règlement de zonage 428-2014 qui stipule que : « [...] Les normes d'implantation des enseignes sur socle ou poteau sont propres à chaque zone et indiquées à la grille de spécifications. » De plus, puisque l'enseigne est de type commercial cette dernière doit être située sur le même terrain d'où est exercé cet usage. C'est pourquoi, elle déroge aussi à l'article 2.1 78) du règlement précité qui stipule que : « Une enseigne commerciale désigne toute enseigne attirant l'attention sur une entreprise, une profession, un produit, un service ou un divertissement exercé, vendu ou offert sur le même terrain où se trouve l'enseigne. »

L'effet de cette dérogation, si elle est accordée par le Conseil municipal, permettrait de rendre conformes les travaux à réaliser.

Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal concernant cette demande.

**DONNÉ À SAINT-ANACLET-DE-LESSARD, ce 1<sup>er</sup> jour de septembre 2015.**

Alain Lapierre, directeur général/secrétaire-trésorier

## PROVINCE DE QUÉBEC

### Municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard

#### Aux contribuables de la susdite municipalité

### AVIS PUBLIC

est, par les présentes, donné par le soussigné, Alain Lapierre, directeur général/secrétaire-trésorier,

#### QUE

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil municipal de Saint-Anaclet-de-Lessard tiendra lors de la session ordinaire du 5 octobre 2015 à 20 heures au lieu et heures habituels une consultation publique sur la demande de dérogation mineure numéro 2015-07 pour la propriété sise au 11, rue Lechasseur.

Cette dérogation mineure consiste à régulariser l'implantation de la résidence qui fut construite en 1972 et qui empiète dans la marge arrière de 1,69 mètre au lieu d'être à 7,62 mètres tel que prescrit à l'article 6-3-14 du règlement de zonage numéro 50-69. Autrement dit, on y retrouve 5,93 mètres entre le mur arrière de la résidence et la limite de propriété.

De plus, le requérant a construit une remise en 1985 et elle fut implantée à 0,63 mètre de la limite de propriété arrière au lieu d'être à 1 mètre tel que prescrit au tableau des normes de l'article 8.3.1.1 du règlement de zonage numéro 45-82.

En 2013, la locataire de l'immeuble a construit une entrée de sous-sol et a installé un spa qui ne respecte pas les normes d'implantations. L'entrée de sous-sol déroge à l'article 189 du règlement de zonage numéro 118-89 qui stipule que : « Dans la zone 51, la marge arrière prescrite est de 8 mètres. » L'entrée de sous-sol est située à 5 mètres de la limite de propriété arrière. De plus, l'implantation du spa ne respecte pas la distance minimale requise. Il fut installé à 0,5 mètre au lieu d'être à 1,5 mètre du mur de la résidence. Il déroge donc à l'article 202 du règlement de zonage numéro 118-89.

L'effet de cette dérogation, si elle est accordée par le Conseil municipal, permettrait de rendre conformes les travaux déjà réalisés.

Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal concernant cette demande.

**DONNÉ À SAINT-ANACLET-DE-LESSARD, ce 1<sup>er</sup> jour de septembre 2015.**

Alain Lapierre, directeur général/secrétaire-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard  
Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

est, par les présentes, donné par le soussigné, Alain Lapierre, directeur général/secrétaire-trésorier,

QUE

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil municipal de Saint-Anaclet-de-Lessard tiendra lors de la session ordinaire du 5 octobre 2015 à 20 heures au lieu et heures habituels une consultation publique sur la demande de dérogation mineure numéro 2015-10 pour la propriété portant le numéro de lot 3 201 643 bornant au rang 3 Ouest.

Cette dérogation mineure consiste à permettre le lotissement projeté d'un lot à vocation résidentielle. Le terrain aurait une largeur de 39,60 mètres mesurés sur la ligne avant. Cependant, l'article 4.8 1) du règlement de lotissement numéro 426-2014 prescrit une largeur minimale de 50 mètres.

De plus, le futur acquéreur projette y implanter une résidence ayant des dimensions moindres que celles prescrites à l'article 5.2 du règlement de zonage numéro 428-2014. Autrement dit, la résidence projetée aurait une largeur de 6,10 mètres au lieu d'avoir les 7 mètres minimums requis.

L'effet de cette dérogation, si elle est accordée par le Conseil municipal, permettrait de rendre conformes les travaux à réaliser.

Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal concernant cette demande.

**DONNÉ À SAINT-ANACLET-DE-LESSARD, ce 1<sup>er</sup> jour de septembre 2015.**

Alain Lapierre, directeur général/secrétaire-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard  
Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

est, par les présentes, donné par le soussigné, Alain Lapierre, directeur général/secrétaire-trésorier,

QUE

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil municipal de Saint-Anaclet-de-Lessard tiendra lors de la session ordinaire du 5 octobre 2015 à 20 heures au lieu et heures habituels une consultation publique sur la demande de dérogation mineure numéro 2015-08 pour la propriété sise au 172, rang 4 Ouest.

Cette dérogation mineure consiste à régulariser la présence de deux (2) garages sur la propriété. Un permis avait été émis pour la construction d'un garage détaché à la condition que l'ancien garage soit modifié en remise. Le requérant contrevient donc à l'article 6.2.4 5) du règlement de zonage numéro 428-2014 qui stipule que : « Le nombre et la superficie maximale des garages résidentiels sont, en fonction de la superficie du terrain : b) Sur un terrain ayant une superficie de 3 000 mètres carrés et plus, un garage attenant et un garage détaché du bâtiment principal sont autorisés. Lorsqu'un seul garage est prévu, la superficie maximale autorisée est de 100 mètres carrés. La superficie maximale combinée permise dans le cas de deux garages est de 140 mètres carrés. »

L'effet de cette dérogation, si elle est accordée par le Conseil municipal, permettrait de rendre conforme les travaux déjà réalisés.

Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal concernant cette demande.

**DONNÉ À SAINT-ANACLET-DE-LESSARD, ce 1<sup>er</sup> jour de septembre 2015.**

Alain Lapierre, directeur général/secrétaire-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard  
Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

est, par les présentes, donné par le soussigné, Alain Lapierre, directeur général/secrétaire-trésorier,

QUE

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil municipal de Saint-Anaclet-de-Lessard tiendra lors de la session ordinaire du 5 octobre 2015 à 20 heures au lieu et heures habituels une consultation publique sur la demande de dérogation mineure numéro 2015-09 pour la propriété sise au 555, rue Principale Ouest.

Cette dérogation mineure consiste à régulariser l'agrandissement de la résidence qui empiète de 1,47 mètre dans la marge latérale prescrite. L'article 5.3 du règlement de zonage stipule que : « tel que prescrit à l'article 6-3-14 du règlement de zonage numéro 50-69. Autrement dit, on y retrouve 1,53 mètre entre le mur latéral de la résidence et la limite de propriété ouest.

De plus, le requérant projette y installer un spa qui serait situé au deuxième étage et ce, à même la véranda. Le spa projeté serait localisé à 0,30 mètre des murs de la résidence au lieu d'être à 1 mètre tel que le prescrit l'article 6.1.3 du règlement de zonage numéro 428-2014.

De plus, le requérant projette aussi d'y aménager une aire de stationnement d'au plus 5 véhicules avec une allée d'accès de 12,5 mètres de largeur au lieu d'avoir 6 mètres tel que prescrit à l'article 11.7 du règlement de zonage numéro 428-2014. De plus, l'aire de stationnement excéderait de 0,10 mètre la norme prescrite à l'article 11.10 alinéa 4 du règlement précité qui stipule que : « Les cases de stationnements servant aux usages résidentiels unifamiliales isolées et jumelées sont permises sur l'ensemble du terrain. Toutefois, ces cases de stationnement ne peuvent empiéter sur plus de 50 % de la longueur de la façade principale ou secondaire (excluant un garage privé attenant et un abri d'auto), sans excéder 6 mètres, dans l'espace située vis-à-vis de la façade principale ou secondaire de la résidence. » Le requérant projette d'avoir une partie de l'aire de stationnement qui serait situé vis-à-vis la façade de la résidence sur une largeur de 6,10 mètres.

L'effet de cette dérogation, si elle est accordée par le Conseil municipal, permettrait de rendre conforme les travaux précités.

Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal concernant cette demande.

**DONNÉ À SAINT-ANACLET-DE-LESSARD, ce 1<sup>er</sup> jour de septembre 2015.**

Alain Lapierre, directeur général/secrétaire-trésorier

POSTE DE POMPIER POUR PVAF ET ENTRETIEN DES  
ÉQUIPEMENTS

- Affichage externe -

Le service régional de sécurité incendie de la MRC de Rimouski-Neigette est à la recherche d'un pompier-préventionniste dont le mandat est de réaliser et compiler l'ensemble des visites du programme de vérification des avertisseurs de fumée (PVAF) ainsi que certaines inspections de risques plus élevés dans les municipalités desservies par celui-ci. De plus, le pompier aura comme mandat de mettre en place et réaliser divers programmes d'entretien et d'inspection d'équipements incendie.

**Description sommaire :** Sous l'autorité du chef de division prévention du Service régional de sécurité incendie, le pompier affecté au programme de vérification des avertisseurs de fumée (PVAF) et à l'entretien des camions et équipements assure les visites de prévention du programme, réalise des inspections de risques plus élevés, organise et participe à des activités d'éducation du public. Le pompier préventionniste est également responsable de l'entretien des équipements et camions du service régional et répond aux divers appels d'urgence sur l'ensemble du territoire desservi par celui-ci.

**Les exigences :** Pompier 2; Attestation d'études collégiales (AEC) en prévention des incendies; Permis de conduire valide avec la mention classe 4A véhicule d'urgence; Des connaissances de base en mécanique seraient un atout.

**Particularité :** Déplacements réguliers dans les municipalités desservies par le Service régional de sécurité incendie; Maîtrise des outils informatiques les plus couramment utilisés; Grand sens de l'organisation et des priorités.

**Statut du poste :** Il s'agit d'un poste à temps plein de 35 heures semaine. L'horaire peut être variable selon le travail à effectuer.

**L'échelle de salaire :** Le salaire et les conditions de travail sont à discuter.

**Entrevues :** Veuillez noter que seuls les candidats retenus seront contactés.

Si ce défi vous intéresse, veuillez faire parvenir votre curriculum vitae, au plus tard le 1er septembre 2015 à 16 heures, à l'adresse suivante :

Concours : Pompier PVAF /entretien

Direction générale de la MRC de Rimouski-Neigette  
23, rue de l'Évêché Ouest, bureau 200, Rimouski (Québec) G5L 4H4  
Courriel : administration@mrcrimouskineigette.qc.ca

## MÉLI MÉLO

### TROUSSE ÉCOFITT

#### PRODUITS ÉCONOMISEURS D'EAU POTABLE

Au Québec, notre consommation d'eau par habitant est peu enviable et le gouvernement et les municipalités continuent de mettre en place différents programmes pour améliorer notre performance. En 2002, la consommation était à 800 litres d'eau par habitant alors qu'en 2010, elle était passée à 400 litres. Il y a eu une belle amélioration, mais nous pouvons faire encore mieux.

À St-Anaclet en 2014, notre consommation par habitant était de 285 litres d'eau comprenant les commerces et les industries. Grâce à vos efforts, à un entretien efficace de notre réseau d'aqueduc et à la mise en place de mesures incitatives pour réduire la consommation d'eau, notre performance est significative.

On veut encore faire un pas de plus et c'est pourquoi nous avons adhéré au programme **ÉCOFITT d'Hydro-Québec**. Ce programme vous permet d'acquérir une trousse à prix réduit pour économiser l'eau potable (pompe de douche, aérateurs de robinet). Vous n'avez qu'à vous rendre sur le site : [www.hydroquebec.com/economiser-eau](http://www.hydroquebec.com/economiser-eau). Cette promotion permettra aux 50 premiers demandeurs d'économiser 10 \$ sur l'achat d'une trousse de son choix. Vous n'aurez qu'à entrer le code promo : **st10ana** et le rabais s'appliquera automatiquement.

Nous vous encourageons fortement à participer à cette campagne d'économie d'eau.

## LES FRUITS PARTAGÉS

#### Les Fruits Partagés recherche des arbres fruitiers !

Moisson Rimouski-Neigette relance le projet Les Fruits Partagés cette automne. L'initiative consiste à jumeler des propriétaires d'arbres fruitiers avec des cueilleurs bénévoles. Les fruits cueillis seront séparés en trois parts : un tiers pour le propriétaire de l'arbre, un tiers pour le ou les cueilleurs et un tiers pour Moisson qui distribuera les récoltes lors du dépannage alimentaire.

Une belle façon de contribuer à une plus grande sécurité alimentaire tout en réduisant le gaspillage et en créant de belles occasions de rencontre !

Pour plus d'informations ou pour s'inscrire comme propriétaire d'arbre ou cueilleur-bénévole, veuillez vous inscrire sur le site internet [www.fruitspartagés.com](http://www.fruitspartagés.com)

Pour plus d'information : Valérie Belleau-Arsenault Chargée de projet, Les Fruits Partagés Tél.: 418 509-4052, Courriel: [info@fruitspartagés.com](mailto:info@fruitspartagés.com)

## ARRIVÉE D'UN NOUVEAU COMMERCE

Service de massothérapie madame Laurie-Claude Gonthier  
20, rue Ruest 418 727-6785. Bienvenue et bonne chance dans votre projet

Contact page 6

## SERVICES MUNICIPAUX

### UN P'TIT PEU D'URBANISME

#### Entretenir sa propriété, un simple coup de pouce qui permet d'embellir la municipalité

La saison estivale qu'on connaît cette année n'a pas fait jaunir nos pelouses comme l'an dernier. La plupart des propriétés engazonnées sont pimpantes de santé et d'un beau vert foncé! Cependant, ça ne veut pas dire que le gazon est aussi beau chez le voisin, surtout si ce dernier a décidé de le laisser pousser ;-)

C'est pourquoi nous tenons à vous aviser qu'une réglementation existe en ce sens et que quiconque laisse pousser l'herbe et les mauvaises herbes sur sa propriété résidentielle au-delà de deux pieds contrevient au règlement sur les nuisances de la Municipalité.

Entretenir sa pelouse résidentielle ainsi que les aménagements paysagers est primordial afin que la municipalité demeure accueillante. Ainsi, les articles 8 et 9 du Règlement concernant les nuisances stipulent que :

« Le fait de laisser pousser des broussailles ou de l'herbe jusqu'à une hauteur de deux pieds ou plus dans ou sur un terrain autre qu'un terrain utilisé à des fins agricoles ou forestières, constitue une nuisance et est prohibé. »

« Le fait de laisser pousser sur un immeuble des mauvaises herbes constitue une nuisance et est prohibé. Sont considérés comme des mauvaises herbes notamment et non limitativement les plantes suivantes :

- Herbe à poux (*ambrosia SPP*)
- Herbes à puce (*rhusradicans*)
- Chardon (*carduus*)
- Bardane. »

Nous profitons aussi de l'occasion pour vous sensibiliser au sujet des plantes envahissantes et le moyen à utiliser pour les irradier est simple, il suffit de les remplacer. Vous trouverez ces astuces, sur le site WEB suivant : [www.fihq.qc.ca/professionnel/environnement](http://www.fihq.qc.ca/professionnel/environnement)

Pour tout renseignement supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec le service d'inspection au 418 723-2816 ou visiter notre site WEB.

Marie-Hélène Michaud, inspectrice en bâtiment et en environnement

## HOMMAGE AUX BÉNÉVOLES DE NOTRE MUNICIPALITÉ

Le 3 octobre prochain vers 18 h au Centre communautaire Régis-St-Laurent, la municipalité de Saint-Anaclet rendra hommage à tous les organismes et personnes bénévoles qui aident grandement au développement de notre localité.

Le tout débutera vers 18 h avec un vin d'honneur qui sera suivi d'un repas et d'une activité spéciale. Il est à noter qu'un service de bar sera disponible lors de l'événement.

Les bénévoles qui désirent assister au souper doivent confirmer leur présence à Carl avant le 1<sup>er</sup> octobre à 16 h 30.

Carl

## RDD

### COLLECTE DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

Il y aura collecte des résidus domestiques dangereux le 12 septembre à compter de 9 heures à l'édifice des travaux publics de Rimouski situé au 475, 2<sup>e</sup> Rue Est. Si vous avez des huiles, des décapants, vieux ordinateurs, piles, bonbonnes de propane, etc., ce sera le moment idéal pour vous en départir.

Nous vous encourageons fortement à participer à cette collecte afin d'éviter que des produits dangereux se retrouvent dans la nature un peu partout. Vous devez apporter une pièce d'identité afin de prouver que vous êtes de Saint-Anaclet. Surveillez les journaux locaux, il en sera question dans les prochains jours.

## CHRONIQUES

### BIBLIOTHÈQUE ROGER-FOURNIER

Bonjour chers usagers

Nous espérons, l'équipe de travail et moi, que vous avez passé un excellent été malgré le soleil qui fut des plus discret. Ce mois-ci à la bibliothèque nous recevrons **les nouveautés au cours de la semaine du 21 septembre.**

Voici quelques ouvrages qui seront disponibles :

*Georgian* (La série) de Sylvia Day, *Ma belle-mère chérie* de Varda Étienne, *Grey* de E.L James, *Le secret de Christophe Colond* de JR Dos Santos, *Et je danse, aussi* de Anne-Laure Bondoux, *Les sortilèges du lac* (Tome2) de Marie-Bernadette Dupuy, *Famille futée* ( Volume 2) Collectif et bien d'autres encore ...

Veillez aussi prendre note que nous aurons la chance de recevoir l'auteure **Isabelle Berrubey** qui est originaire du Bas St-Laurent le **14 octobre prochain** à 19 heures à la bibliothèque pour un atelier-conférence médiéval.

Bienvenue à tous et bon mois !

Anne Boucher Beaulieu (418-750-7217)

[bibliostanaclet@hotmail.com](mailto:bibliostanaclet@hotmail.com)

Contact page 7

ASSOCIATION DE LA PROTECTION DE  
L'ENVIRONNEMENT DU LAC À L'ANGUILLE INC.



## Conditions pour réussir un projet de restauration

Selon Jackson et al. (1995) le succès d'un projet de restauration écologique est déterminé par une combinaison de quatre facteurs. (1)

Voici, appliqués au lac à l'Anguille, ces quatre facteurs :

1- Une **connaissance de la situation** basée sur des données fiables, dont une partie est, spécifiquement colligée sur le lac à l'Anguille depuis 1984. Ces données sont utilisées par une firme, Groupe Aim inc., possédant une excellente expertise en écologie des lacs.

2- La **situation est réversible**. La prolifération excessive des algues bleu vert peut être éliminée en réduisant le phosphore dans le lac.

3- Les **besoins en financement sont relativement peu élevés en comparaison avec les bénéfices**.

4- L'**engagement social de toute la communauté pour régler le problème**. Est-ce que les riverains et les résidents du bassin versant du lac, les citoyens de la municipalité et le conseil municipal appuient et approuvent majoritairement le projet de restauration du lac à l'Anguille ?

La **restauration du lac à l'Anguille** est réalisable **seulement** si les **quatre conditions sont réunies**.

(1) **Sources:** Principles of Conservation Biologie  
Second Edition

André Lévesque, président ☎ 418-722-9637 2015-09



## Quel avenir pour la chute Neigette ?

Soirée d'information et de consultation concernant l'avenir du site de la chute Neigette

**Mercredi 23 septembre 2015 à 19 h 30**  
à la salle Réal-Lamontagne  
(à l'arrière de l'église)

La chute Neigette constitue un joyau dans notre région, aux niveaux environnemental, touristique et pour des activités récréatives. C'est aussi la source d'eau potable de 50 000 citoyens de Rimouski. Pourtant, ce site est parfois vandalisé et il n'existe aucun projet pour le sauvegarder. **Comment protéger et mettre en valeur ce lieu** symbolique et si cher aux gens de la région?

Des scénarios de mise en valeur du site de la chute Neigette seront présentés. Venez donner votre point de vue et partager votre vision concernant l'avenir de la chute Neigette. Ce site nous appartient tous.

Participants : Poids vert de Rimouski-Neigette, Département d'histoire et de géographie du Cégep de Rimouski, Corporation du patrimoine de Saint-Anaclet-de-Lessard, Sentier national, Organisme des Bassins versants du nord-est du BSL, MRC Rimouski-Neigette, Ville de Rimouski (à confirmer) et Municipalité de Saint-Anaclet (à confirmer)



Une invitation du comité pour la protection et la mise en valeur de la chute Neigette  
[patrimoine-anaclet@hotmail.com](mailto:patrimoine-anaclet@hotmail.com)  
<http://www.poidsvert.org>

## MOT DES JARDINS DE LESSARD



### Soupe de la récolte et minimarché public

Le 12 septembre prochain, les jardins de Lessard offrent pour une deuxième année la soupe de la récolte. Comme l'an dernier, des producteurs de Saint-Anaclet y participeront et il sera donc possible de faire des provisions de légumes et de conserves. C'est un rendez-vous au Centre communautaire Régis-Saint-Laurent, le 12 septembre, de 15 h à 18 h!

### Visite des jardins

Nous invitons la population de Saint-Anaclet à venir admirer le travail de nos membres. Cet été, une tonnelle de même que des pas de jardin, réalisés par les membres du conseil d'administration, ornent l'entrée piétonnière.

### Remerciement

Nous tenons à remercier madame Réjeanne Fournier de nous avoir fourni des coquilles d'œufs. Celles-ci peuvent servir à la fois d'engrais biologique ou d'un moyen pour lutter contre certaines maladies de nos potagers, car elles contiennent beaucoup de calcium qui aide les plantes à combattre les infections causées par les champignons. Elles éloignent les limaces.

Nous souhaitons à tous les jardiniers de belles récoltes de septembre!

Les membres du comité des Jardins de Lessard  
[jardincommunautairest-anaclet@hotmail.com](mailto:jardincommunautairest-anaclet@hotmail.com)

## COMITÉ D'EMBELLEMENT

L'automne est à nos portes et le comité terminera bientôt ses activités. Comme vous avez pu le constater dans le répertoire en loisirs, un belvédère a été installé dans le sentier de marche et de raquettes, il reste à dégager la vue sur la chute. Il a été installé suite à l'initiative du comité d'embellissement de faire de ce petit parc, un lieu de marche, de repos et d'interprétation. La réalisation du belvédère a été rendue possible grâce à tous ceux qui ont rempli, il y a quelques années, le questionnaire sur la consommation d'électricité. Hydro-Québec s'engageait à redonner à la communauté, un montant d'argent par questionnaire rempli ce qui a donné 4 000 \$ à investir entre autres dans les parcs. C'est à voir.

En juillet, nous avons reçu la visite des classificateurs Fleurons. Pour les initiatives communautaires, nous avons un questionnaire à remplir. Les classificateurs nous ont dit avoir remarqué de belles améliorations, et que notre note s'est améliorée. À la dernière classification en 2012, nous avons eu 108 points sur 160. En novembre, nous aurons notre note dans ce domaine et les autres domaines aussi.

La soirée remise de prix pour le concours Maisons fleuries a eu lieu le 1<sup>er</sup> septembre dernier. Dans le Contact d'octobre, vous retrouverez les résultats du concours.

Martine Pinel, pour le comité d'embellissement.



## NOUVELLES DE LA FABRIQUE

### Bonjour à vous, paroissiens et paroissiennes

Septembre est le retour aux activités normales dans la majorité des organisations et souvent, c'est le moment de l'année où les projets débutés en début d'année se concrétisent. C'est le cas cette année avec votre fabrique qui aura un automne assez chargé au niveau des travaux à réaliser avant la période hivernale.

Notre nouvelle fournaise est maintenant prête et sera mise en place dans la semaine du 8 septembre. Un premier montant de 7 500 \$ a dû être déboursé pour débiter la fabrication en juin et, maintenant qu'elle est prête, nous avons envoyé un versement de 18 600 \$ ce 17 août 2015. Après la mise en place et dès qu'elle sera en opération, nous devons déboursier le dernier versement de 10 % et les frais relatifs à l'installation qui sont en sus. L'ancienne fournaise a été démantelée et sortie de l'église le 17 août, bénévolement avec la complicité de 3 marguilliers, Claude Roy, Jean-Luc St-Onge, Yvan Coté et moi-même. Selon les estimations du comité mis en place pour analyser ce dossier, le démantèlement et la sortie auraient pu coûter de 2 à 5 milles dollars. Merci à ces marguilliers qui se sont impliqués pour nous faire réaliser cette économie.

Comme votre Assemblée de Fabrique désire maintenir en bon état votre patrimoine, nous serons obligés de faire des travaux sur la toiture dans la noue sud-est du clocher où nous avons constaté une infiltration d'eau. Nous espérons réaliser ces correctifs pour environ 1 500 \$. De plus, la Mutuelle des Fabriques nous demande de refaire une partie de la brique dans le transept sud-ouest de l'église. Nous avons fait estimer les travaux et il nous en coûtera 6 500 \$ pour refaire cette section de mur. Comme ce sont les assurances qui le demandent, nous ne pouvons remettre à plus tard ces travaux.

Au courant de l'automne, un comité sera mis sur pied pour analyser les avenues potentielles pour trouver de nouvelles vocations à nos bâtiments. La population sera consultée et des séances d'information seront planifiées pour permettre de prendre les meilleures décisions possible tout en regardant comment on pourra financer le tout. Les travaux que nous sommes à faire vont diminuer grandement notre marge de manœuvre au niveau de nos liquidités. Nous espérons pouvoir conserver votre patrimoine, mais, pour cela, votre contribution sera nécessaire. Nous ne pouvons compter que sur les gens qui fréquentent régulièrement notre église pour la conserver pour l'avenir.

Vos commentaires, vos idées et votre soutien sont toujours grandement appréciés.

Votre Assemblée de Fabrique par Maurice Lepage, président

Contact page 9

## INVITATION AU DÉJEUNER DES CHEVALIERS DE COLOMB DE ST-ANACLET

C'est avec plaisir que les Chevaliers de Colomb de St-Anaclet invitent tous les paroissiens, paroissiennes d'ici et d'ailleurs à venir en grand nombre à notre déjeuner familial annuel.

Celui-ci aura lieu le dimanche 27 septembre 2015 au Centre communautaire Régis-St-Laurent. Il débutera à 8 h pour se terminer à midi.

Le coût est de 8 \$/adulte

3 \$/enfant de 6 à 12 ans inclus

Gratuit de 0 à 5 ans

Des billets seront en vente à partir du début septembre 2015.

Comité des Chevaliers de Colomb de paroisse.

Contactez Michel Proulx : 723-4358

Raymond Fournier : 722-4796

Réal St-Laurent : 723-2810

## LE PROJET DES JARDINS DU MONDRAIN VA BON TRAIN...

... mais là où nous en sommes rendus dans ce projet, nous sommes très soucieux de ne pas passer à côté de l'intérêt ni des talents d'aucune des personnes d'ici qui auraient le goût de s'en informer et surtout d'en faire partie.



On se rappellera que *Les Jardins du Mondrain* sont une organisation sans but lucratif, constituée, pour commencer, de voisins soucieux de la préservation de la qualité dans leur environnement. Notre association deviendra officiellement, au 31 décembre 2015, propriétaire d'un vaste terrain de 22 ha (une sablière en fin d'exploitation située entre les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> Rangs Ouest de Saint-Anaclet), qui nous sera alors cédé gracieusement par l'entreprise régionale *Claveau Concassage et Granulats ltée*.

Préservation à court terme de la propriété contre tout usage indésirable ou préjudiciable, revalorisation à moyen terme des sols déjà exploités et développement à long terme d'une vocation de convivialité et d'utilité communautaire pour cette vaste propriété sise au pied même de l'unique et prometteur Mondrain, voilà les trois phases du projet intergénérationnel auquel nous vous convions et que nous serons fiers de léguer à ceux qui nous suivront.

Les Jardins du Mondrain ne remplacent ou ne concurrencent aucune des initiatives communautaires actuelles, et pas davantage les services ou équipements municipaux dédiés à accroître le plaisir de résider et de vivre ensemble dans notre milieu. Nous saluons, apprécions et encourageons au contraire toutes ces initiatives.

Apporter une contribution originale, attrayante et inédite à ce même idéal qui anime tout le monde, voilà, en toute simplicité, ce que vous proposent aujourd'hui *Les Jardins du Mondrain* en vous invitant à vous joindre à notre assemblée générale.

Pour signifier votre intérêt à devenir officiellement un acteur de ce beau projet, je vous invite à contacter sans délai par téléphone l'un des membres de notre bureau de direction qui vous fournira les renseignements nécessaires:

- M. Pierre-Paul Côté, vice-président au (418) 723-4504
- Mme Louisette April, trésorière au (418) 723-4504
- M. Claude Demers, secrétaire au (418) 723-5695
- ou le soussigné au (418) 724-6570

Cordiale bienvenue à chacune et chacun,

Richard Boulanger, président

## ORGANISMES

### SÉCURITÉ DES AINÉS

#### LES FRAUDES ET LES ESCROQUERIES

#### Guide de sécurité à l'intention des aînés



#### LE FAUX INSPECTEUR DE BANQUE

Le faux inspecteur de banque communique avec vous et sollicite votre aide pour attraper un employé de banque malhonnête. Il vous demande de retirer un certain montant d'argent de votre compte pour qu'il puisse vérifier les numéros de série des billets. Lorsque vous lui aurez remis votre argent, vous n'entendrez plus jamais parler de lui.

#### CONSEILS DE PRÉVENTION

- NE DONNEZ JAMAIS de renseignements financiers ou personnels par téléphone ou par Internet.
- Lorsque vous recevez un appel suspect, raccrochez, puis composez immédiatement le \*69 si vous avez un téléphone à clavier ou le 1169 si vous avez un téléphone à cadran. Vous obtiendrez ainsi le numéro de la personne qui vient de vous appeler. Assurez-vous de bien le noter.
- Communiquez immédiatement avec votre banque ou votre caisse et demandez à parler soit au directeur, soit à un employé que vous connaissez. Racontez-lui ce qui vient de vous arriver.
- Signalez l'incident à la police.

### AFEAS

La prochaine réunion aura lieu le mardi 15 septembre à 19 h à la salle Réal-Lamontagne. Toute personne intéressée à se joindre à l'AFEAS (association féminine d'éducation et d'action sociale) est bienvenue.

Raymonde Vandal, présidente

### FORMATION À LA VIE CHRÉTIENNE ST-ANACLET

#### À TOUS LES PARENTS

Déjà septembre à nos portes. Il est maintenant temps de s'inscrire pour la formation débutant début octobre. Votre enfant doit être baptisé. Vous pouvez l'inscrire en téléphonant au **418 723-9430**. Laissez votre message sur le répondeur en mon absence et je vous contacterai. Pour les enfants ayant déjà suivi un parcours en 2014-2015, à la paroisse de St-Anaclet, vous êtes inscrits. Nous vous contacterons en septembre pour la rencontre de parents et le début des parcours. Pour les nouveaux arrivants, mais dont les enfants ont déjà fait un parcours, contactez-moi au même numéro. La date limite d'inscription est le 30 septembre, après cette date, aucune inscription ne sera acceptée. Également, nous sommes à la recherche de **bénévoles** pour être catéchètes pour les groupes du premier parcours. En inscrivant votre enfant, posez-vous la question, est-ce que je pourrais être catéchète? C'est une belle expérience, de pouvoir éveiller à la foi mon enfant. Pensez-y. Du support et de la formation sont offerts. Contactez-moi.

Je vous invite à la messe d'envoi des catéchètes, le 20 septembre 2015 à 10 heures à l'église de St-Anaclet. Tous les parents et leurs enfants inscrits dans les parcours sont les bienvenus afin de soutenir leurs catéchètes dans la prière.

Martine Pinel, responsable de la formation à la vie chrétienne, Paroisse St-Anaclet

### CERCLE DE FERMIÈRES

La reprise de nos activités se fera le mercredi 9 septembre 2015 à 19 h 30 à la salle Réal-Lamontagne. Venez découvrir le programme d'artisanat pour la saison 2015-16.

Nous vous attendons en grand nombre. Augustine Lavoie, communications

## SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

### TOURNOI FLAG FOOTBALL 2015



Sur la photo : Alex Bélanger et Nancy Canuel, entraîneurs, James, Alicia, Noémie, Isaac, Jérémie, Xavier, Aryan, Etienne, Jeffrey, Thomas, élèves de l'école Des Sources.

Quelques jeunes de l'école des Sources (5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année) ont participé au tournoi de Flag Football organisé annuellement par l'école le Mistral de Mont-Joli ce 25 mai dernier. Ce tournoi est une activité qui permet de faire connaître le flag football et de développer l'intérêt des jeunes pour le football au secondaire. Cette année, les jeunes de notre école ont remporté la bannière des champions. Cette bannière récompense le meilleur esprit sportif des jeunes et des entraîneurs pendant le tournoi. Félicitations à tous!

### COURS DE QI GONG, TAI CHI

Bonjour, il y aura une préinscription et une séance d'information le jeudi 10 septembre de 19 h à 20 h au Centre communautaire Régis-St-Laurent pour des cours de Qi gong, Tai Chi. Un groupe minimum de 10 personnes est requis pour que le cours soit dispensé. Il se tiendra à la salle Réal-Lamontagne derrière l'église les jeudis de 19 h à 20 h et le début de l'activité est prévu pour le 17 septembre. Pour information, on peut me rejoindre au 418 750-5076.

Rémi Deschênes

### MINI-BASKET

#### Inscription

L'inscription pour le mini-basket se tiendra les 14 et 15 septembre entre 17 h 30 et 19 h au Centre communautaire Régis-St-Laurent.

Le coût d'inscription est de 85 \$/enfant pour la session.

Contact page 11

### LIGUE DE BALLE DONNÉE MOLSON

La Ligue de Balle donnée conclura sa 29<sup>e</sup> saison par la tenue d'un 5 à 7 le samedi 19 septembre au Centre Communautaire Régis-St-Laurent de Saint-Anaclet. Il y aura la remise des trophées d'équipe et les honneurs individuels. Billets en vente à l'entrée. Pour information, Joël Proulx au 418 724-4899 ou Gaétan Pelletier au 418 722-7685.

Gaétan Pelletier, secrétaire.

### CONDITIONNEMENT PHYSIQUE SUR MUSIQUE

Des cours de conditionnement physique se tiendront au Centre communautaire à partir du 14 septembre. Ceux-ci auront lieu les lundis de 19 h 40 à 20 h 40 et les jeudis de 19 h à 20 h pour une durée de 10 semaines et ce, au coût de 45 \$. Pour info et inscriptions, communiquez avec Carl au 418 725-5389.

### COURS DE PEINTURE

#### Cours de peinture avec Denny Cloutier

Lundi, 5 octobre - Lundi, 7 décembre

Inscription obligatoire auprès de Réjeanne Fournier au 418 724-7471 ou 418 732-9899.

Nouvel endroit : les cours auront lieu à la petite salle du Centre communautaire Régis-Saint-Laurent. On se présente à 18 h 15 pour l'inscription et l'activité débute à 18 h 30.

Le prix est de 40 \$ pour la peinture (toile, pinceaux et peinture fournis). Le cadre de 30 \$ est à votre discrétion.

### COURS DE PIANO

L'école de musique du Bas-St-Laurent offrira possiblement des cours de piano à des élèves de l'école des Sources dès cet automne sur l'heure du midi et après l'école. Dans le but de compléter l'offre de service et d'avoir une plage horaire complète et intéressante, le service des loisirs et de la culture de St-Anaclet propose aux résidents de tout âge de participer à ces cours privés. Si vous êtes intéressés par cette offre, veuillez SVP contacter le service des loisirs et de la culture au 418 725-JEUX pour une préinscription sans engagement. Le prix reste à déterminer. Les cours seraient donnés un après-midi par semaine, entre 12 h et 17 h.

## LIGUE FÉMININE DE ROLLER DERBY

Vous aimez les sports d'équipe et ce qui sort de l'ordinaire? Vous n'avez pas froid aux yeux et vous avez un bon esprit sportif? Le roller derby est peut-être fait pour vous!

La ligue féminine de Roller Derby Rimouski existe maintenant depuis 3 ans et nous sommes constamment à la recherche de nouvelles joueuses, arbitres et toutes autres personnes voulant s'impliquer. Les entraînements ont lieu ici-même au centre communautaire de St-Anaclet, deux fois par semaine. Venez faire l'essai de ce sport, peu importe votre niveau, que vous soyez débutante ou patineuse d'expérience!

Pour plus d'informations concernant le recrutement, veuillez nous joindre via notre page facebook ou par courriel :

<https://www.facebook.com/rollerderbyrimouski>

[rollerderbyrimouski@outlook.com](mailto:rollerderbyrimouski@outlook.com)



## POKER-RUN TRACTEURS ROSES

Le poker-run à moto organisé par la fondation LES TRACTEURS ROSES et la municipalité de Saint-Anaclet s'est déroulé le 4 juillet dernier lors d'une journée magnifique.

En effet, 150 motos pour un total de 168 participants ont effectué la randonnée de 275 kilomètres amassant la somme de 8 443 \$. De cette somme, 2 000 \$ a été remis à Rêve d'enfants et 6 000 \$ à la Maison Marie-Élisabeth.

Nous tenons à remercier tous les participants, les bénévoles, les commanditaires ainsi que les généreux donateurs qui ont fait de cet événement un autre succès.

Carl

Contact page 12



## COURS D'ÉVEIL À LA DANSE

Des cours d'éveil à la danse pour les enfants de 4, 5 et 6 ans seront offerts cet automne à St-Anaclet. Ils seront dispensés le samedi matin à 9 heures par madame Monique Belles-Isles de la Magie du mouvement. Par des mises en situation, des jeux, et des exercices, et avec l'utilisation d'objets et d'instrument de percussion, le jeune est initié à la danse. Il apprend à intégrer son corps, coordonner ses mouvements, travailler son équilibre, suivre le rythme, se repérer



dans l'espace et relaxer, etc.

La durée de la session est de 8 semaines. Le tarif est de 50 \$.

Pour information ou inscription, contactez madame Monique Belles-Isles au 418 725-3979. Vous pouvez également aller visiter son site internet à l'adresse suivante: [www.lamagiedumouvement.com](http://www.lamagiedumouvement.com)

## DONNEZ UN SENS À LA VIE

**Devenez bénévole chez Les Petits Frères, la grande famille des personnes âgées seules !**

À la recherche de personnes généreuses ayant des disponibilités, l'organisme Les Petits Frères sera en **campagne de recrutement de bénévoles** à l'échelle du Québec, du **17 août au 18 septembre 2015**.

Tant les retraités, que les travailleurs ou les étudiants peuvent partager leur précieuse expérience avec Les Petits Frères, développer de nouvelles compétences et tisser des liens d'amitié. L'organisme offre de multiples opportunités de bénévolat, selon les goûts et les disponibilités de chacun : jumelage avec une personne âgée, organisation de grandes fêtes, accompagnement lors des séjours de vacances, chauffeur-accompagnateur, participation aux dîners et aux sorties spéciales, visites en résidence ou à l'hôpital, coordination de comités, etc.

Les personnes intéressées à devenir bénévole chez Les Petits Frères peuvent obtenir plus d'information en téléphonant au 418 750-3447 ou par courriel à [awartak@petitsfreres.ca](mailto:awartak@petitsfreres.ca).